

Formulaire n° RVMAX (révisé le 19 décembre 2012)
Exclusion relative aux émeutes, au vandalisme et aux actes malveillants

Il est entendu et convenu que les exclusions suivantes sont ajoutées à la police annexée :

- Émeutes
- Vandalisme et actes malveillants

Rien, aux termes des présentes, n'est réputé modifier, changer, renoncer ou prolonger les modalités, dispositions, ententes, ou limitations de la police ci-haut mentionnée, autres que ce qui est énoncé précédemment.

SPECIMEN